



Les compétences de base
de PCI Canada
pour
les professionnels du contrôle
des infections

le 7 octobre 2016

Les compétences de base de PCI Canada
pour
les professionnels du contrôle des infections

Élaboré par :

Donna Moralejo, PhD (présidente)

Barbara Catt, IA BScN Med CIC® (coprésidente)

Madeleine Ashcroft, IA BScN MHS CIC®

Helen Christou, BAHSc IA DOHN

Katherine DeFalco, IA BScN CIC®

Brenda Dyck, BScN

Suzanne Rhodenizer Rose, IA BScN MHS CIC®

Le 7 octobre 2016

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION AUX COMPÉTENCES DE BASE	4
CONTEXTE ET DÉVELOPPEMENT	5
LES COMPÉTENCES DE BASE PRIMORDIALES.....	6
ÉDUCATION	6
MICROBIOLOGIE	7
PRATIQUES DE BASE ET PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES.....	9
SURVEILLANCE ET ÉPIDÉMIOLOGIE	10
RECOURS AUX RECHERCHES	11
LES COMPÉTENCES DE BASE APPLIQUÉES	13
CONCEPTION, CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET ENTRETIEN D'UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS	13
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	14
ÉCLOSIONS ET MENACES DE MALADIES INFECTIEUSES.....	15
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PATIENTS	16
RETRAITEMENT DU MATÉRIEL MÉDICAL.....	17
LES COMPÉTENCES DE BASE AUXILIAIRES	19
COMMUNICATION.....	19
LEADERSHIP.....	20
GESTION	21
PROFESSIONNALISME	22
BIBLIOGRAPHIE	23
ANNEXE : LISTE DES EXPERTS QUI ONT COMMENTÉ LES ÉBAUCHES DES ÉNONCÉS DES COMPÉTENCES DE BASE.....	24

Introduction aux compétences de base

Ce document dresse la liste des compétences de bases des professionnels de la PCI (prévention et contrôle des infections) établie par PCI Canada. Cette liste indique les connaissances, les compétences et les attitudes minimales nécessaires à la pratique sécuritaire et éthique de la PCI. Les énoncés de compétence reflètent les attentes auxquelles une personne compétente en PCI doit pouvoir répondre. La professionnelle ou le professionnel de la PCI doit être capable de remplir efficacement les rôles et les fonctions que son poste, son équipe et son organisme exigent. Les compétences spécifiques des niveaux novice et expert de la PCI n'ont pas encore été définies.

Le temps, les types de ressources et les types d'expériences d'apprentissage nécessaires au développement des diverses compétences varieront selon les personnes, en fonction de leurs connaissances, de leur expérience, de leur environnement et de leur cadre de travail. Les professionnels de la PCI exécutent leurs tâches dans divers types d'établissements de soins. On s'attend à ce que les professionnels de la PCI dans tous les milieux des soins possèdent des connaissances et des habiletés liées à tous les domaines de compétence, mais toutes les compétences énumérées dans ce document ne s'appliqueront pas nécessairement à tous les milieux.

Les professionnels de la PCI et leurs gestionnaires peuvent utiliser cette liste des compétences de base pour orienter l'évaluation du rendement et les activités de perfectionnement professionnel qui s'y rattachent. Ce document peut aussi servir à orienter les programmes éducatifs et les occasions de formation. Il revient à chaque personne de déterminer les ressources et les stratégies d'apprentissage qu'il lui faudrait pour acquérir les connaissances et les compétences requises; ce document n'indique pas de ressources.

Ce document présente 157 énoncés de compétence en les rattachant à 14 domaines de compétence, bien que ces domaines puissent se recouper, et il distingue les compétences de base primordiales, appliquées et auxiliaires. Les compétences *primordiales* sont celles qui reflètent les connaissances et les compétences de base qui sont nécessaires à tous les aspects de la prévention et du contrôle des infections et auxquelles les professionnels compétents feront appel quotidiennement dans leur pratique de la PCI. Il y a cinq compétences de base primordiales : l'éducation; la microbiologie; les pratiques de base et les précautions additionnelles; la surveillance et l'épidémiologie; et le recours aux recherches. Les compétences de base *appliquées* sont celles qui reflètent les connaissances et les compétences qui ne servent pas quotidiennement, mais qui répondent à des problèmes particuliers lorsqu'ils se présentent. Il y a cinq compétences de base appliquées : la construction, la rénovation et l'entretien; la santé et la sécurité au travail; les éclosions et le risque de maladie infectieuse; l'amélioration de la qualité et la sécurité des patients; et le retraitement des appareils médicaux. Les compétences de base *auxiliaires* sont celles qui reflètent les connaissances et les compétences générales qui sont nécessaires aux professionnels compétents pour soutenir le fonctionnement efficace d'un programme de prévention et de contrôle des infections. Il y a quatre compétences auxiliaires: la communication, le leadership, la gestion et le

professionnalisme. Les compétences de base primordiales et appliquées sont propres à la prévention et au contrôle des infections, tandis que les compétences de base auxiliaires sont plus générales.

L'ordre dans lequel les compétences apparaissent dans ce document n'est pas une indication de leur importance relative.

Chaque domaine de compétences comprend un ensemble d'énoncés de compétence se rapportant aux **connaissances** (« *Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît...* ») ou à leur **application** (« *Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait...* »). Les énoncés portant sur l'application ont pour objet les habiletés et les attitudes et ils présument que les connaissances nécessaires sont acquises, donc il y a peu de recoupement entre les deux ensembles d'énoncés.

Aux fins de ce document, le terme *patient* désigne les patients, les clients et les résidents qui reçoivent des soins. Le terme *travailleurs de la santé* désigne les personnes qui fournissent des soins ou des services de soutien et comprend, sans s'y limiter, le personnel infirmier, les médecins, les dentistes, les ambulanciers paramédicaux, les membres de professions paramédicales, les fournisseurs de soins non réglementés, les étudiants des professions de la santé, les bénévoles et le personnel de l'entretien ménager.

Contexte et développement

En 2013, PCI Canada a créé un groupe de travail chargé de définir les compétences de base des professionnels de la PCI au Canada. Ce groupe avait pour mandat de mettre à jour les normes et les pratiques professionnelles publiées en 2008 par CHICA/APIHC-Canada, l'APIC et le CBIC, et de répondre à l'objectif 3, point 3.1 du Plan stratégique de 2010-2015. Ce groupe de travail, qui regroupait des membres de PCI Canada ayant des antécédents professionnels très variés, a examiné les énoncés de compétence d'organismes américains, britanniques et européens, consulté d'autres publications pertinentes à des domaines particuliers et mené sa propre réflexion.

Avant de présenter la version définitive des énoncés de compétence, il y a eu trois étapes de rétroaction, chacune faisant appel à une technique Delphi. À la première étape, on a obtenu la rétroaction d'experts de certains domaines spécifiques et les énoncés de compétence ont été révisés à la lumière de cette rétroaction. À la deuxième étape, les énoncés de compétence révisés ont été examinés par un panel d'experts généralistes et d'autres révisions y ont été apportées au besoin. La liste des experts qui ont examiné les énoncés de compétence au cours des deux premières étapes est fournie en annexe. À la troisième étape, les énoncés de compétence ont été envoyés à des membres des sections régionales de PCI Canada pour obtenir leur rétroaction. Le document a ensuite été parachevé.

Les compétences de base primordiales

Dans tous les aspects de leur pratique quotidienne, les professionnels de la PCI fondent leurs actions, leurs recommandations et leur résolution de problèmes sur leur connaissance de la microbiologie, sur les principes des pratiques de base et des précautions additionnelles et sur les données probantes (p. ex., les données de surveillance et la littérature scientifique). Les professionnels de la PCI éduquent les travailleurs de la santé formellement (p. ex., lors de séances planifiées) et informellement (p. ex., dans leurs échanges interpersonnels). La responsabilité de la surveillance incombe à divers membres du personnel selon les milieux de travail, mais les professionnels de la PCI doivent toujours participer effectivement aux programmes de surveillance. Bien que la plupart des professionnels de la PCI ne soient pas des chercheurs et que leur accès à une bibliothèque ou aux bibliothécaires soit parfois limité, une abondante littérature scientifique est facilement accessible sur Internet. Les professionnels de la PCI doivent savoir repérer et utiliser les rapports de recherches afin d'émettre des recommandations fondées sur des données probantes. La participation des professionnels de la PCI aux activités de recherche et à la diffusion des recherches variera selon leur contexte de travail et les ressources à leur disposition.

Éducation

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les principes de l'éducation des adultes (p. ex., enseignement et apprentissage);
2. Les principes de la conception pédagogique (p. ex., planification de programmes ou de leçons, analyse des besoins en matière d'apprentissage, stratégies pédagogiques, évaluation de l'apprentissage);
3. Les rôles et les processus de l'accompagnement, du mentorat, de la consultation et du préceptorat;
4. Le rôle de l'éducation dans l'interprétation des preuves; et
5. Le rôle de l'éducation dans la promotion de la modification du comportement.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Cerner les besoins d'apprenants divers en matière d'apprentissage;
2. Fixer des objectifs qui correspondent aux résultats d'apprentissage visés pour répondre aux besoins définis;
3. Préparer du matériel pédagogique à contenu approprié pour répondre aux besoins définis des apprenants et aux résultats d'apprentissage visés;
4. Utiliser diverses stratégies d'enseignement et d'apprentissage formelles et informelles et des outils technologiques qui correspondent au contenu à apprendre, aux besoins des apprenants et aux résultats visés de l'apprentissage;

5. Exécuter effectivement des activités qui répondent aux besoins des apprenants et aux résultats visés dans divers contextes d'apprentissage (p. ex., en groupe ou individuellement, en salle de classe ou dans l'unité de service, ou en ligne);
6. Utiliser des techniques d'animation pour favoriser l'apprentissage, la résolution de problèmes et la modification du comportement;
7. Créer un environnement propice à l'apprentissage, p. ex., fournir de la rétroaction qui encourage l'apprentissage;
8. Évaluer les processus pédagogiques et les résultats d'apprentissage et utiliser les résultats de cette évaluation pour planifier ou réviser l'enseignement;
9. Collaborer avec les parties prenantes pour planifier, développer et offrir la formation;
10. Rendre compte efficacement de l'éducation fournie, p. ex., constater les résultats pertinents et fournir des recommandations appropriées;
11. Pratiquer l'introspection et l'autoévaluation pour connaître ses forces et ses limites en tant qu'éducateur ou éducatrice; et
12. Développer des stratégies pour approfondir ses connaissances, ses compétences et sa pratique d'éducateur ou d'éducatrice.

Microbiologie

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les microorganismes fréquemment rencontrés dans les établissements de soins et les milieux communautaires, les microorganismes importants du point de vue épidémiologique et les microorganismes fréquemment rencontrés dans l'environnement, en se référant spécifiquement :
 - a. à la classification générale et à la taxonomie des microorganismes;
 - b. aux caractéristiques clés, y compris le mode de transmission, les réservoirs ou la source, la période d'incubation et la période de communicabilité;
 - c. aux présentations cliniques les plus courantes lorsqu'il y a infection;
 - d. au test ou aux tests diagnostiques appropriés pour identifier des microorganismes spécifiques et aux méthodes appropriées pour le prélèvement d'échantillons;
 - e. à la population ou aux populations à risque;
 - f. aux mesures appropriées pour la prévention et le contrôle des infections; et
 - g. au traitement habituel.
2. Les approches générales pour la détection et l'identification de microorganismes en laboratoire et les circonstances où chaque approche est appropriée (p. ex., méthodes de détection directe, culture, sérologie, techniques moléculaires);

3. Les divers rapports entre les êtres humains et les microorganismes (p. ex, colonisation versus infection, flore normale versus portage passager; latence);
4. Le microbiome et son rôle dans la transmission et la prévention des maladies;
5. Les méthodes appropriées pour le prélèvement, la manipulation, l'emballage, l'étiquetage et le transport d'échantillons et de matériel biologique dangereux;
6. L'interprétation des résultats de laboratoire, par exemple :
 - a. la réaction à la coloration de Gram, la morphologie de la colonie;
 - b. les antibiogrammes;
 - c. les profils d'antibiorésistance inhabituels de pathogènes spécifiques;
 - d. la reconnaissance de la croissance de la flore normale pour des sites spécifiques;
 - e. la reconnaissance de la possibilité de contamination des cultures;
 - f. les limites des tests utilisés;
 - g. le typage de souches; et
 - h. le séquençage génomique.
7. Les circonstances où il convient de consulter d'autres experts (p. ex., médecin spécialiste des maladies infectieuses, microbiologiste médical) ou d'autres organismes (p. ex., service de santé publique); et
8. La résistance antimicrobienne et le rôle joué par le programme de prévention et de contrôle des infections et la gestion responsable des antimicrobiens pour la freiner.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Interpréter correctement les résultats d'analyses de laboratoire et prendre les mesures appropriées pour conseiller les travailleurs de la santé qui soignent des patients ayant une infection ou une maladie infectieuse;
2. Communiquer efficacement et en temps opportun avec les parties prenantes (p. ex., laboratoires, services de santé publique locaux, opérations, travailleurs de la santé, chefs médicaux) pour discuter de mesures à prendre pour prévenir et contrôler les infections; et
3. Participer au programme de gestion responsable des antimicrobiens en assurant l'éducation et en exerçant son influence, par exemple en communiquant ses connaissances.

Pratiques de base et précautions additionnelles

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. La chaîne de transmission des infections;
2. La hiérarchie des mesures de contrôle (p. ex., ingénierie ou aménagement de l'environnement, administration, équipement de protection individuelle) pour prévenir et contrôler la transmission des agents infectieux dans les milieux de soins;
3. Les rôles et les responsabilités de l'établissement de soins pour minimiser le risque d'exposition aux agents infectieux et leur transmission dans les milieux de soins;
4. Les rôles et les responsabilités des travailleurs de la santé pour minimiser le risque d'exposition aux agents infectieux et leur transmission dans les milieux de soins;
5. Les composantes des pratiques de base dans les milieux de soins, y compris :
 - a. L'évaluation du risque au point de service;
 - b. L'hygiène des mains;
 - c. Le contrôle à la source (p. ex., immunisation, hygiène respiratoire);
 - d. L'installation du patient, l'aménagement et la circulation;
 - e. La technique aseptique;
 - f. L'utilisation de l'équipement de protection individuelle;
 - g. La manipulation sécuritaire des objets piquants ou tranchants et la prévention de la transmission des pathogènes à diffusion hémotogène;
 - h. La gestion de l'environnement des soins aux patients (p. ex., évaluation du processus de nettoyage, nettoyage et désinfection de l'équipement non invasif, manipulation des déchets et du linge);
 - i. L'éducation des patients, des familles et des visiteurs; et
 - j. La gestion des visiteurs.
6. Les conditions cliniques (p. ex., diagnostic, syndrome, présentation) et les microorganismes pour lesquels les pratiques de base suffisent à prévenir et à contrôler la transmission des infections;
7. Les conditions cliniques et les microorganismes pour lesquels les précautions additionnelles sont requises pour prévenir et contrôler la transmission des infections; et
8. Les conditions requises pour mettre fin aux précautions additionnelles.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Constater les besoins et mettre en œuvre les stratégies pour prévenir et contrôler la transmission des infections (p. ex., développement de politiques, promotion de

- l'hygiène des mains, clarification des rôles en matière de nettoyage de l'équipement, gestion des visiteurs);
2. Évaluer le risque de transmission lié à la présentation clinique, à l'installation du patient et à l'aménagement de l'environnement et juger de la nécessité d'appliquer les précautions additionnelles;
 3. Reconnaître les milieux de soins ou les circonstances où il convient de modifier les précautions additionnelles et, le cas échéant, fournir les conseils appropriés;
 4. Enseigner les pratiques de base aux travailleurs de la santé, y compris l'évaluation du risque au point de service; l'hygiène des mains; la sélection, l'utilisation et l'entretien de l'équipement de protection individuelle; et l'élimination des objets piquants ou tranchants;
 5. Enseigner les principes des pratiques additionnelles aux travailleurs de la santé, p. ex., les types de précautions, les voies de transmission, la mise en œuvre, la durée et la cessation des précautions additionnelles;
 6. Collaborer avec les travailleurs de la santé et les autres services concernés pour traiter de questions liées à l'application uniforme des pratiques de base et la mise en œuvre des précautions additionnelles (p. ex., nettoyage et surveillance de l'environnement); et
 7. Informer et/ou éduquer les patients, les familles et les visiteurs sur les mesures de prévention et de contrôle des infections visant à prévenir et à contrôler la transmission des infections dans les milieux de soins, y compris l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire, l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle et les restrictions imposées aux visiteurs, au besoin.

Surveillance et épidémiologie

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. La signification épidémiologique de la personne, du lieu et du temps; et
2. Les principes de base, les buts, les types et les méthodes de la surveillance.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Déterminer les priorités organisationnelles de la surveillance, compte tenu des données probantes disponibles, des ressources disponibles et des exigences réglementaires ou autres;
2. Établir pour un programme de surveillance donné des objectifs et des buts clairement définis qui sont appropriés au lieu, à la procédure et à la population ciblée (ou aux populations ciblées);
3. Choisir les définitions appropriées (p. ex., normalisées) à utiliser pour les cas/indicateurs et les appliquer uniformément à l'analyse des données;

4. Choisir les sources appropriées pour obtenir les données nécessaires et pertinentes au programme de surveillance et fournir l'analyse raisonnée du choix;
5. Choisir les méthodes de collecte de données qui assurent l'obtention de données valables et fiables et fournir l'analyse raisonnée du choix;
6. Utiliser une approche systématique pour obtenir seulement les données nécessaires;
7. Utiliser un système de gestion de données qui assure de façon efficace et efficiente le stockage, la gestion, l'analyse et la communication des données;
8. Décrire les données clairement en calculant et en communiquant les données descriptives appropriées (p. ex., médianes, taux, rapports des cotes) et en produisant des graphiques et des tableaux;
9. Évaluer et interpréter de façon critique la signification des résultats dans le contexte des tendances sur une période de temps, de la comparaison à des sources de données internes ou externes et/ou à des données de référence, des buts du programme de surveillance et dans tout autre contexte pertinent;
10. Formuler des actions recommandées à la lumière des données et de la littérature;
11. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication qui assure l'utilisation efficace et efficiente des outils servant aux rapports et à la rétroaction pour diffuser les résultats de la surveillance et les recommandations connexes aux principales parties prenantes (p. ex., administration, patients, travailleurs de la santé);
12. Collaborer avec les principales parties prenantes pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations fondées sur des données probantes; et
13. Évaluer le programme de surveillance régulièrement et de façon critique en consultation avec les experts et les parties prenantes concernées et le réviser au besoin pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme.

Recours aux recherches

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les modèles de recherche courants, ainsi que leurs forces et leurs limites inhérentes; et
2. Le processus de recherche.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Reconnaître des questions ou des thèmes qu'il faut éclairer en consultant la littérature scientifique ou en menant de nouvelles recherches;
2. Accéder aux articles de revue qui se rapportent au sujet en question, utiliser les bases de données appropriées (p. ex., PubMed) et des stratégies de recherche appropriées;

3. Accéder aux sites Web et aux documents gouvernementaux appropriés et à d'autres documents pertinents à l'aide des moteurs de recherche (p. ex., Google Scholar) et des mots clés appropriés;
4. Différencier les rapports de recherche, les articles d'opinion, les articles à fondement théorique, les recensions des écrits, les synthèses systématiques et d'autres types de rapports, comme la littérature grise, et interpréter les informations pertinemment;
5. Évaluer de façon critique la validité et la fiabilité des informations provenant de sites Web;
6. Évaluer de façon critique les rapports de recherche, y compris les méthodes, les résultats et la validité des conclusions tirées;
7. Tirer des conclusions ou émettre des recommandations qui correspondent à la qualité des preuves;
8. Planifier la mise en œuvre appropriée de recommandations fondées sur des données probantes;
9. Collaborer avec d'autres membres de l'équipe de soins à l'élaboration de propositions de recherches, à la collecte de données, à l'analyse de résultats et à la communication des résultats; et
10. Collaborer à la diffusion des résultats de recherche, formellement (par des présentations et des publications) et informellement.

Les compétences de base appliquées

Les connaissances et les habiletés inhérentes à ces compétences ne seront pas utilisées quotidiennement, mais plutôt pour répondre à des problèmes particuliers lorsqu'ils se présentent, comme un projet de rénovation, une éclosion, ou une question ou un problème liés au retraitement. Les professionnels de la PCI doivent collaborer avec le personnel des autres services, comme la santé et la sécurité au travail ou l'amélioration de la qualité, afin de promouvoir la qualité des soins et la sécurité du milieu de travail du point de vue de la prévention et du contrôle des infections.

Conception, construction, rénovation et entretien d'un établissement de soins

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les enjeux et les risques en matière de prévention et de contrôle des infections qui sont liés à la conception, à la construction, à la rénovation et à l'entretien des locaux, ainsi que les mesures pour y répondre; et
2. Les normes actuelles de la conception, de la construction, de la rénovation et de l'entretien des établissements de soins et particulièrement les mesures ou les recommandations préventives appropriées à chaque phase du projet.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Travailler de concert avec les parties prenantes à chaque étape de la planification, de la conception, de la construction, de la rénovation et de la préparation à l'occupation, afin d'assurer la mise en œuvre des principes de la prévention et du contrôle des infections;
2. Fournir aux principales parties prenantes l'éducation se rapportant spécifiquement aux principes pertinents de la prévention et du contrôle des infections, y compris les entrepreneurs internes et externes et les autres organismes qui s'occupent de la construction, de la rénovation et de l'entretien d'établissements de soins;
3. Faire connaître les exigences des normes actuelles en matière de prévention et de contrôle des infections à intégrer aux ententes, aux listes de contrôle, aux caractéristiques techniques et aux ententes de responsabilisation des entrepreneurs du projet;
4. En consultation avec les principales parties prenantes, évaluer les risques et analyser les mesures préventives pour la prévention et le contrôle des infections, avant et pendant les travaux de construction et de rénovation d'un établissement de soins;
5. Collaborer avec les principales parties prenantes pour faire exécuter et consigner en dossier les mesures appropriées de prévention et de contrôle des infections (p. ex., surveillance, mesures antipoussière, traitement de l'air) tout au long du projet et lors de violations significatives de ces mesures; et

6. À la fin du projet, revoir le processus de construction, de rénovation et d'entretien avec les principales parties prenantes et collaborer à la formulation de recommandations pour des projets futurs.

Santé et sécurité au travail

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Le mode de transmission des agents infectieux, les mesures préventives et la gestion de l'exposition des travailleurs de la santé et des patients dans le milieu de soins (p. ex., tuberculose, pathogènes à diffusion hématogène, virus respiratoires);
2. Les programmes de santé au travail (p. ex., politique de santé en milieu de travail, programme de protection respiratoire, programme de prévention des blessures dues aux objets piquants ou tranchants, immunisation); et sait accentuer les messages essentiels de la prévention et du contrôle des infections auprès du personnel; et
3. Les rôles et les responsabilités liées à la santé et à la sécurité au travail au sein de son organisme.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Revoir et/ou développer des politiques et des procédures liées à la santé au travail qui sont pertinentes pour la prévention et le contrôle des infections, comme des programmes de dépistage et d'immunisation;
2. Évaluer les dangers et les risques en utilisant les outils de vérification ou les listes de contrôle appropriées (p. ex., manipulation sécuritaire des objets piquants ou tranchants, utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle, positionnement des distributeurs de solutions à base d'alcool pour les mains);
3. Collaborer avec le personnel du service de santé et de sécurité au travail pour enquêter et recommander des actions appropriées, y compris des mesures pour prévenir la répétition d'une occurrence, lorsqu'un travailleur ou une travailleuse de la santé a été exposé à un agent infectieux (p. ex., transmis par un autre travailleur ou un patient) ou a contracté une maladie ou une infection transmissible;
4. Servir de ressource pour évaluer si un travailleur ou une travailleuse de la santé peut retourner au travail après une absence due à une maladie infectieuse, une infection ou une exposition à un agent infectieux; et
5. Servir de ressource pour évaluer dans quelle mesure un travailleur ou une travailleuse de la santé assure convenablement l'hygiène des mains ou respecte les pratiques de base lorsque l'état de ses mains complique les pratiques d'hygiène des mains (p. ex., dermatite ou attelle).

Éclosions et menaces de maladies infectieuses

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Le dépistage et la gestion d'une éclosion;
2. La planification et la préparation pour les pandémies et d'autres maladies infectieuses particulièrement menaçantes; et
3. Les agents de bioterrorisme potentiels qui pourraient avoir des conséquences sur les établissements de soins.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Travailler de près avec les services concernés (p. ex., santé et sécurité au travail, laboratoire, unités de soins aux patients) pour constater les éclosions qui affectent les patients et le personnel (p. ex., norovirus, grippe, gale), afin de s'assurer que les informations circulent effectivement et en temps opportun;
2. Constater l'existence d'une éclosion et la décrire par rapport aux personnes, aux lieux et au temps;
3. Collaborer avec l'équipe de gestion d'une éclosion pour :
 - a. établir la définition de cas;
 - b. établir les paramètres de l'enquête et des méthodes de dépistage de cas;
 - c. cerner la source et le mode de transmission;
 - d. définir, mettre en œuvre, évaluer et réviser les stratégies de gestion d'une éclosion de façon continue; et
 - e. dresser et garder à jour une liste descriptive de cas (*line list*) et une courbe épidémiologique.
4. Communiquer et collaborer avec les parties prenantes concernées au besoin, y compris, sans s'y limiter, le laboratoire et les responsables de la gestion du risque, des relations publiques et de la santé publique;
5. Analyser les données sur les éclosions pour déterminer leur cause, le succès des mesures de contrôle et les mesures d'amélioration et de prévention à prendre à l'avenir;
6. Préparer et diffuser des communications liées à l'éclosion;
7. Organiser et animer après l'éclosion une séance de synthèse avec les parties prenantes pour résumer l'évolution de l'éclosion, les mesures prises et les leçons tirées;
8. Présenter les résultats de l'étude de l'éclosion et les leçons apprises à la communauté scientifique locale et élargie (p. ex., visites, résumés pour les revues et conférences); et
9. Collaborer avec les principales parties prenantes (p. ex, gestion des catastrophes, services de santé publique locaux) pour que l'établissement de soins soit mieux préparé

à reconnaître et à réagir à une menace de maladie infectieuse (p. ex., pandémie, infections émergentes et bioterrorisme), y compris :

- a. la planification et la préparation;
- b. la mise en œuvre;
- c. l'évaluation;
- d. la communication; et
- e. la connaissance des nouvelles recommandations et directives.

Amélioration de la qualité et sécurité des patients

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les concepts de culture organisationnelle, de modification du comportement, d'amélioration de la qualité et de sécurité des patients, ainsi que leurs interrelations et leur rapport à la prévention et au contrôle des infections;
2. Les programmes d'assurance de la qualité et d'amélioration des services visant les groupes à risque concernés, y compris les méthodes couramment utilisées (p. ex., PEEA planifier-exécuter-étudier-agir [angl. PDSA]; AMDEC, analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité [angl. FMEA]; analyse par arbre de défaillance [*root-cause analysis*]) et les indicateurs de sécurité des patients couramment utilisés pour la prévention et le contrôle des infections; et
3. Les initiatives nationales et provinciales/territoriales spécifiques aux secteurs et les initiatives organisationnelles pour la sécurité des patients.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Évaluer les pratiques de prévention et de contrôle des infections de façon continue (p. ex., grâce aux vérifications), y compris les processus, les pratiques et les résultats de la surveillance, la reconnaissance des facteurs associés et la formulation de recommandations;
2. Préparer des rapports sur les activités, les résultats et les recommandations des activités d'amélioration de la qualité et les diffuser aux parties prenantes appropriées;
3. Revoir régulièrement les politiques et les procédures de la prévention et du contrôle des infections et les modifier au besoin afin de refléter les pratiques exemplaires actuelles;
4. Participer activement au processus d'accréditation, mener l'évaluation et élaborer des plans d'action pour répondre aux normes d'accréditation et aux pratiques organisationnelles requises pour la prévention et le contrôle des infections;

5. Fournir à d'autres services des conseils sur des questions d'amélioration de la qualité liées à la prévention et au contrôle des infections (p. ex., surveillance de l'environnement);
6. Collaborer avec les parties prenantes pour reconnaître, prévenir ou minimiser les risques potentiels aux patients en matière de prévention et de contrôle des infections;
7. Collaborer à l'examen d'incidents critiques ayant rapport avec la prévention et le contrôle des infections et fournir des recommandations au besoin; et
8. Faire preuve d'un engagement personnel envers la culture de la sécurité par ses attitudes et ses actions et en orientant et en influençant les parties prenantes au sein de son organisme.

Retraitement du matériel médical

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. La classification de Spaulding pour le matériel médical invasif, semi-invasif ou non invasif et comment l'appliquer en pratique;
2. Les processus de nettoyage, de désinfection et de stérilisation du matériel médical réutilisable (p. ex., endoscopes, instruments chirurgicaux), y compris le matériel qui présente un risque élevé;
3. Les pratiques exemplaires nationales, provinciales et/ou locales recommandées pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation des appareils médicaux et du matériel médical réutilisable (p. ex. Association canadienne de normalisation [CSA], Agrément Canada);
4. Les risques pour la prévention et le contrôle des infections que présentent des pathogènes à risque élevé (p. ex., maladie de Creutzfeldt-Jakob, *Clostridium difficile*) et la manipulation et le retraitement approprié du matériel médical qui sert aux patients porteurs de ces pathogènes;
5. Les méthodes de nettoyage, de désinfection et de stérilisation, y compris les types de produits, le mode d'emploi, les processus et la documentation;
6. Le rangement, la manipulation et le transport de fournitures et de matériel médical, selon qu'ils sont contaminés, propres et/ou stériles;
7. Le contrôle de la qualité pour le nettoyage, la désinfection (y compris la désinfection radicale) et les processus de stérilisation (p. ex., épreuve d'efficacité des agents chimiques, contrôle biologique des stérilisateurs);
8. Les processus servant à reconnaître, à gérer et à minimiser les manquements aux pratiques/processus de nettoyage, de désinfection et de stérilisation; et
9. Les risques liés à la réutilisation du matériel à utilisation unique.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Mener une vérification des méthodes de retraitement pour déterminer que les processus suivis répondent aux normes nationales approuvées;
2. Communiquer les résultats de l'évaluation, en soulignant particulièrement les risques constatés pour la sécurité des patients et des travailleurs et le maintien de la qualité;
3. Entreprendre une action ou une enquête si des cas de manquement aux processus ont été constatés;
4. Recommander les actions nécessaires pour améliorer la qualité et la sécurité lorsque les processus de nettoyage, de désinfection et/ou de stérilisation ont été jugés inefficaces;
5. Fournir, dans la perspective de la prévention et du contrôle des infections, des conseils fondés sur des données probantes pour l'élaboration de politiques et de procédures de nettoyage, de désinfection et/ou de stérilisation; et
6. Fournir, dans la perspective de la prévention et du contrôle des infections, des conseils pour le processus d'acquisition de nouveau matériel médical pour l'établissement (p. ex., juger si le nouveau matériel peut être adéquatement retraité).

Les compétences de base auxiliaires

Les connaissances et les habiletés inhérentes à ces compétences sont générales. Elles débordent du cadre de la prévention et du contrôle des infections et elles devront servir quotidiennement à des degrés divers. Les professionnels de la PCI doivent aider à assurer le bon fonctionnement des programmes, même si la plupart d'entre eux n'occupent pas un poste de cadre ou de direction attitrée. Ils doivent agir comme des meneurs informels pour aider à apporter le changement et soutenir les pratiques appropriées. Le sens de la communication et le sens de la collaboration sont des compétences essentielles à la pratique des professionnels de la prévention et du contrôle des infections, car une grande part de leur travail se fait en interaction avec d'autres personnes, équipes et services. Les professionnels de la PCI ont à répondre de leurs actions et de leur perfectionnement professionnel. En approfondissant leurs connaissances et leurs compétences, ils peuvent mieux agir comme des experts dans leur domaine.

Communication

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les principes de la communication, y compris les barrières et les catalyseurs;
2. Les stratégies de diffusion de l'information;
3. Les diverses parties prenantes internes et externes avec lesquelles le programme de prévention et de contrôle des infections doit communiquer (formellement et informellement); et
4. Les politiques et les protocoles de communication de l'établissement.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Communiquer efficacement oralement et par écrit (p. ex., clarté, concision, précision, contact en temps opportun);
2. Collaborer et travailler de façon constructive avec d'autres et/ou en groupe, en faisant preuve d'intelligence émotionnelle et en utilisant des habiletés et des processus variés (p. ex., rétroaction, négociation, accompagnement, résolution de conflits) pour planifier, produire et transmettre les communications à l'aide de stratégies multiples);
3. Faciliter l'échange de connaissances en animant les parties prenantes; encourager la communication/rétroaction bidirectionnelle; adapter la communication aux interlocuteurs; et produire et interpréter des outils graphiques (p. ex., diagramme en arrêtes de poisson, graphique de Pareto, organigrammes);
4. Diffuser les résultats, les recommandations, les rapports, la législation, les politiques et les procédures en matière de prévention et de contrôle des infections, ainsi que les informations sur de nouvelles questions, aux personnes, aux comités, aux

- départements, aux services et aux parties prenantes externes que ces communications concernent;
5. Interagir avec son entourage de manière à encourager le dialogue et la responsabilisation pour faciliter les actions appropriées;
 6. Encourager les parties prenantes concernées à coordonner leurs communications, par exemple pour reconnaître et examiner les événements nuisibles et précurseurs;
 7. Communiquer avec les autorités concernées selon les exigences réglementaires (p. ex., déclarer les maladies transmissibles aux services de santé publique locaux); et
 8. Communiquer avec le public et les médias conformément aux politiques et aux protocoles de l'organisme.

Leadership

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les principes et les pratiques de la planification et du développement de programmes, notamment l'adhésion à une vision; et
2. Les principes de la collaboration, du travail en équipe, de l'accompagnement et de l'influence sur les autres.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Défendre les intérêts d'un programme de prévention et de contrôle des infections et de prévention des infections associées aux soins de santé et veiller à ce que les buts du programme demeurent une priorité de l'organisme;
2. Se charger d'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de revoir l'énoncé de mission, l'énoncé de vision, les buts, les objectifs mesurables, les indicateurs et le plan d'action du programme de prévention et de contrôle des infections en harmonie avec les priorités stratégiques et le plan de fonctionnement de l'organisme;
3. Se charger de développer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de revoir le plan en cours dans l'organisme pour l'évaluation des risques d'infection, tout en tenant compte des résultats, y compris les incidents, les événements indésirables et les indications de succès mesurables;
4. Coordonner les structures et les processus de la prévention et du contrôle des infections (p. ex, comités, manuels d'instruction, procédures) et les lier à d'autres programmes de soins et de sécurité des patients;
5. Recommander des priorités spécifiques à l'organisme en matière de prévention et de contrôle des infections (p. ex., sécurité des travailleurs de la santé, équipement, personnel) et indiquer des ressources appropriées pour soutenir ces recommandations;

6. Analyser l'aspect financier et la valeur des programmes et des projets, y compris les résultats cliniques, l'analyse coûts-avantages, l'efficacité, l'évaluation de produits, les nouvelles données, et recommander des modifications à apporter aux pratiques;
7. Influencer et soutenir les collègues et les parties prenantes à tous les niveaux, en utilisant des stratégies pour atteindre le consensus et encourager le travail en équipe, et promouvoir une vision commune de la prévention et du contrôle des infections; et
8. Donner l'exemple du leadership pour inspirer, mentorer et soutenir la pratique et le développement des autres.

Gestion

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les stratégies de gestion pour planifier et opérationnaliser un programme et/ou une équipe pour atteindre des objectifs, y compris la gestion de projet, l'analyse coûts-avantages et le travail en équipe;
2. Les processus, le personnel, la structure et la culture de l'organisme employeur; et
3. Les lignes directrices, les normes, la législation et les réglementations pertinentes aux paliers local, régional, provincial, national et international.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. S'assurer que des mesures sont prises pour atteindre les buts du programme de prévention et de contrôle des infections;
2. Se charger de superviser les activités quotidiennes du programme et les projets de prévention et de contrôle des infections, en tenant compte des ressources et des priorités axées sur les patients;
3. Surveiller la progression et la qualité des projets de prévention et de contrôle des infections et y apporter des changements au besoin;
4. Répondre rapidement à l'évolution des exigences systémiques et réglementaires, aux événements critiques et à la science émergente et évaluer cette réponse;
5. Revoir, évaluer, recommander et négocier des ressources appropriées pour les programmes de prévention et de contrôle des infections;
6. Participer activement à des groupes de travail comme le comité de prévention et de contrôle des infections (p. ex., coordonner, présider, aider à exécuter les tâches ou à atteindre les buts); et
7. Revoir et élaborer les politiques et les procédures, en collaboration avec d'autres groupes et comités.

Professionnalisme

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les codes de conduite de son milieu de travail et de sa profession attitrée; et
2. La législation et les politiques du milieu de travail en matière de confidentialité, de protection de la vie privée et de divulgation de renseignements.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Se comporter de façon professionnelle, y compris en faisant preuve de responsabilité pour ses actions, de conduite éthique, de respect et du maintien de la confidentialité;
2. Évaluer ses propres besoins professionnels et élaborer et exécuter des stratégies pertinentes pour répondre à ces besoins et conserver et renforcer ses compétences;
3. Bâtir et entretenir un réseau de contacts professionnels auquel demander et offrir des conseils;
4. Gérer son emploi du temps et sa charge de travail;
5. Fournir de façon professionnelle des conseils d'expert lorsqu'on les sollicite; et
6. Se tenir au courant des innovations, des technologies, des méthodes et des approches nouvelles en matière de prévention et de contrôle des infections.

Bibliographie

Agence de la santé publique du Canada (2013). *Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins*. Accessible ici : <http://publications.gc.ca/site/fra/9.642347/publication.html>

Burnett, E. (2011). Outcome competences for practitioners in infection prevention and control: Infection Prevention Society and Competency Steering Group. *Journal of Infection Prevention*; 12(2): 67-90.

Grota, P. Association for Professionals in Infection Control and Epidemiology. Washington, DC; 2014. *APIC text of infection control and epidemiology, 4th ed.*

CHICA-Canada. (2009). *Self-audit tool for infection prevention and control professionals*. Audit Toolkit, version 2, revised May 15, 2013. Available from: <http://ipac-canada.org/ipac-canada-products-2.php>.

European Centre for Disease Prevention and Control. *Core competencies for infection control and hospital hygiene professionals in the European Union*. Stockholm: ECDC; 2013. doi: 10.2900/7778.

Freeman, S., Gray, D. (2013). A career and development framework for infection prevention and control nurses. *Journal of Infection Prevention*, 14(6), 204-207.

Friedman, C., Curchoe R., Foster, M., Hirj, Z., Krystofiak, S., Lark, R.L., ... CBIC. (2008). APIC/CHICA-Canada/CBIC infection prevention, control and epidemiology: professional and practice standards. *Canadian Journal of Infection Control*, 23(2), 104-108.

Murphy, D. M., Hanchett, M., Russell, N., Olmsted, R.N., Farber, M.R., Lee, T.B., ... Streed, M.S. (2012). Competency in infection prevention: A conceptual approach to guide current and future practice. *American Journal of Infection Control*, 40(4), 296-303.

Annexe : Liste des experts qui ont commenté les ébauches des énoncés des compétences de base

Michelle Alfa, PhD FCCM	Samantha MacFarlane, IA CIC
Kimberley Allain, BScN IA MHS CIC	Gwyneth Meyers, BSc MSc PhD(cand)
Chingiz Amirov, MPH MSc-QIPS CIC FAPIC	Donna Moore, RPN CIC
Molly Blake, BN MHS GNC(C) CIC	Daphne Murray, IA CIC
Greg Bruce, A-EMCA	Heidi Pitfield, BSc BASc MPH CIPHI(C) CIC
Natalie Bruce, IA MScN CIC	Shelly Rempel, IA BN
Elizabeth Bryce, MD FRCPC	Ramona Rodrigues, IA BSc MSc(A) CIC CNS
Heather Candon, BSc MSc CIC	Diane Roscoe, MD FRCPC
Gwen Cerkowniak, IA BSN CIC	David Ryding, BHSc BASc CPHI(C) CIC MPH
Maureen Cividino, CCFP (FCFP) DOHS CCBOM CIC	Lorraine Schatzler, IA BScN CIC COHN(C)
Susan Cooper, MLT CIC	Jenny Scoging, IA CIC
Mandy Deeves, BScN IA MPH CIC	Barbara Shea, MLT ART CIC
Tara Donovan, BHSc MSc	Jane Stafford, IA BN CIC
Christine Drummond, IA BN CIC	Merlee Steele-Rodway, IA CERT
Bruce Gamage, IA BSN CIC	Samantha Stewart, IA BScN
Michael Gardam, MD CM MSc FRCPC CIC	Kathryn Suh, MD FRCPC CIC
Isabelle Guerreiro, IA CIC	Jane Van Toen, MLT BSc CIC
Elizabeth Ann Henderson, PhD	Mary Vearncombe, MD FRCPC
Karen Hope, BSc MSc	Marilyn Weinmaster, IA BScN CIC
Judi Linden, IA IA COHN(C) CIC	Marion Yetman, IA BN MN CIC

Merci spécial à ces personnes :

Les membres d'IPAC Canada/PCI Canada

Shirley McDonald, ART CIC, Design

Gerry Hansen, BA, directrice générale

